



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 696-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 696-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 696 décrétant et imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2020* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2020. Le projet de règlement vise à apporter certaines modifications relatives aux compensations exigibles pour les services de l'aqueduc et de l'assainissement des eaux dans le cas des commerces à domicile non munis d'un compteur d'eau, lorsqu'une seule entrée de service dessert l'ensemble de la propriété.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 14 mai 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier